



EDITO

SE COMPTER, C'EST COMPTER !

Chers (ères) Administrés (ées) de Montsinéry-Tonnégrande,

Nous serions 244 118 habitants en Guyane, dont 2 480 habitants à Montsinéry-Tonnégrande au 1er janvier 2013. 120 000 habitants environ vivent sur le territoire de l'Agglomération du Centre Littoral et près de 50% ont moins de 25 ans. Une population composée de jeunes essentiellement.

Ces chiffres sont ceux publiés par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), au 1er janvier 2016.

A partir de ces indicateurs, plusieurs remarques et observations peuvent être faites :

- Tout d'abord, dans quelles conditions sont faits ces recensements à la charge des communes ?
- Combien sommes-nous réellement en 2016, puisque les résultats obtenus avec « certitude » sont ceux d'il y a trois ans ; pour 2014, l'INSEE fait une projection de 250 000 habitants ?
- Le taux de croissance naturel et annuel de la population, soit 2.2% par an, l'un des plus forts au monde est-il compensé par un taux de croissance économique endogène, de 4% avec l'activité spatiale, et par une augmentation des budgets publics en corrélation avec les besoins identifiés de la population ?
- Et enfin, combien serons-nous en 2030, dans 25 ans, soit une nouvelle génération d'hommes et de femmes, afin que l'économie, dont l'emploi, et les infrastructures viaries répondent concrètement aux exigences du territoire, grand comme celui des Pays suivants :

Pays	Km ²	m ² /Hab.
Autriche	83 870	10 201
Azerbaïdjan	86 600	9 030
Emirats Arabes Unis	82 880	15 140
Corée du Sud	98 480	2 011
Hongrie	93 030	9 359
Jordanie	92 300	14 039
Portugal	92 391	8 555
<i>Guyane Française</i>	<i>83 657</i>	<i>342 691</i>

Car en effet, dans la globalisation de l'économie, le paramètre statistique de la population mondiale est devenu et demeure prédominant, déterminant et exorbitant. Le marché planétaire conduisant inéluctablement les investisseurs à concentrer désormais leurs capitaux dans les endroits du monde les plus peuplés pour produire, consommer et réinvestir le cas échéant les plus-values des richesses produites.

Ceci nous amène à l'évidence à réfléchir sur notre modèle de développement et de croissance économique qui tiennent compte des indicateurs que sont :

- L'immensité du territoire, près de 80 000 km² de surface encore vierge ;
- Une population relativement peu nombreuse, soit 34 ha environ par individu ;
- Mais des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables en abondance relative dans cette partie du sous-continent;
- Et surtout, une certaine stabilité politique dans un monde qui connaît un regain de conflits régionaux exacerbés par la redéfinition des territoires et de ses composantes humaines.

Se compter, c'est compter dans la démographie mondiale, mais aussi par rapport à son positionnement stratégique et géopolitique, selon ses avantages comparés.

Le Général De Gaulle ne s'était pas trompé, en implantant sur le territoire guyanais le Port spatial qui fait de la Guyane le Centre Spatial et Européen de lancement de satellites du monde entier, notre mono industrie depuis près de 30 ans. En décidant, à Montsinéry-Tonnégrande, de notre modèle de développement et de croissance économique autour des ressources qu'offre notre Biodiversité :

- La pêche et l'ostréiculture ;
- L'agriculture avec le lancement du nouveau « Plan vert » d'installation d'agriculteurs ;
- L'agro foresterie pour le bois d'œuvre et la transformation artisanale ;
- L'énergie verte avec la biomasse de bois et le solaire ;
- L'Eco tourisme avec l'Ecomusée et le Zoo de Guyane ;
- L'industrie Agro-Alimentaire avec Dilo Guyane

Nous voyons immédiatement se produire les premiers effets avec un taux d'évolution annuel moyen de notre population de 3,9%/an, entre 2008 et 2013, plus que la moyenne de 1,3% constatée pour le bassin de vie de « l'Agglo ».

Notre Territoire communal est bien devenu attractif.

En parallèle, les Infrastructures se créent grâce aux logements de la ZAC

- Extension du bourg de Montsinéry et ceux du lotissement de Tonnégrande, et peut être aussi, grâce à la future Opération d'Intérêt National (OIN), les routes rurales, l'Electricité et l'Eau pour tous, le Haut débit internet à la Carapa, les écoles et bientôt, nous le demandons fortement, le futur Etablissement Public Local d'Enseignement (EPL-collège) des métiers du Bois et de la Biodiversité, sur les terrains ex TDF avec le concours de la Nouvelle Collectivité de Guyane, la CTG.

Alors, Poursuivons ensemble nos efforts, selon notre triptyque Progrès, Avenir et Partage.

Bonne et Heureuse année à tous.
Votre dévoué
Le Maire

Patrick LECANTE



« culture et Education »

- Construction d'un groupe scolaire au Hameau du Collège (délib. 15/MT/2015)
- Réhabilitation du Centre d'Initiation des Activités de la Nature (CIAPN) et création d'une médiathèque (délib. 24/MT/2015)
- Adhésion à la Fédération des Ecomusées et des Musées de Société (FEMS) (délib. 28/2015/MT)
- Création du plateau omnisport au bourg de Tonnégrande (délib. 42/2015/MT)
- Demande de classement au titre des monuments historiques (délib. 45/2015/MT)
- Amélioration d'une aire de jeu à Beauséjour (délib. 43/2015/MT)
- Réhabilitation du stade municipal de Montsinéry (délib. 44/2015/MT)
- Couverture du plateau sportif du bourg de Montsinéry (délib. 52/2015/MT)



« aménagement et Environnement »

- Demande de subvention pour la réalisation du Diagnostic de l'Eclairage Public (délib. 07/MT/2015)
- Projet TOUCAN II (délib. 12/MT/2015)
- Projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au lieu-dit BANANE (délib. 13/MT/2015)
- Acquisition du terrain de Madame Sidone MICHEL, dans le cadre du projet nautique « Construction de la base nautique Terre Rouge de Montsinéry-Tonnégrande » (délib. 17/MT/2015)
- Projet de lotissement sur les parcelles AB et AX, extension du bourg dans sa partie méridionale (délib. 18/MT/2015)
- Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (délib. 19/MT/2015 ; délib 48/2015/MT)
- Réalisation d'une opération d'accession à la propriété, Résidence Château d'eau (délib. 20/MT/2015)
- Voirie du lotissement GARIN (délib. 23/MT/2015)
- Mise en place de la Taxe d'Aménagement (délib. 30/2015/MT)
- Dénomination de voiries en vue de l'amélioration de l'adressage postal (délib. 31/2015/MT)
- Acquisition par la commune de parcelles de l'Etat cadastrées AW 19 et AW 56 au lieu-dit « Savane LAMBERT », en vue de la réalisation d'un hippodrome à Montsinéry-Tonnégrande (délib. 33/2015/MT)
- Convention cadre d'anticipation foncière passée avec l'EPAG, création du collège de Montsinéry-Tonnégrande (délib. 38/2015/MT faisant accord de principe et délib. 41/2015/MT approuvant le projet et permettant l'acquisition des parcelles de la Zone d'Aménagement Différé (ZAD) SAVANE de Montsinéry, dont les ex-immeubles TDF)
- Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) (délib. 40/2015/MT)
- Acquisition des parcelles AZ18 et AZ52 (délib. 46/2015/MT)
- Aménagement des berges de Tonnégrande (délib. 47/2015/MT)



« économie et Emploi »

- Action en justice à l'encontre de l'Etat en vue d'obtenir le versement de la part de 35% irrégulièrement distraite du produit de l'octroi de mer devant revenir en totalité aux communes (délib. 08/MT/2015)
- Vente de la parcelle BC 111 au profit de la société BIOMASSE ENERGY DE MONTSINERY (délib. 32/2015/MT)
- Création du Plan Vert d'installation des agriculteurs de Montsinéry-Tonnégrande (délib. 10/MT/2015)
- Demande de garantie financière de la SIGUY, Prêt complémentaire CDC 38 LLS/MERISE (délib. 29/2015/MT)
- Création de postes (délib. 36/2015/MT)
- Répartition du produit des amendes de Police et de Gendarmerie (délib. 51/2015/MT)
- Huîtres de Montsinéry (délib. 53/2015/MT)



Vous pouvez consulter l'ensemble des délibérations prises par le Conseil Municipal sur le site internet de la Mairie : www.montsinery-tonnegrande.fr



Montsinéry - Tonnégrande



Monsieur Patrick LECANTE, Maire de Montsinéry-Tonnégrande,
le Conseil Municipal et l'Administration Communale
vous souhaitent de bonnes fêtes et une heureuse année

2016



SCIERIE DE MONTSINÉRY - TONNÉGRANDE



ÉCOLE DU BOIS ET DE LA BIODIVERSITÉ



USINE DE BIOMASSE « BOIS ENERGIE »

Mairie de Montsinéry-Tonnégrande

12 avenue du Gouverneur Félix Eboué – 97356 Montsinéry-Tonnégrande

Standard : 0594.31.39.41 / Fax : 0594.30.08.11

mail : mairie.montsinery@wanadoo.fr / site : www.montsinery-tonnegrande.fr

Dépot légal - janvier 2016

Responsable de publication : Patrick LECANTE, Maire de Montsinéry-Tonnégrande

Tirage : 2000 exemplaires



NUMÉROS UTILES

Janvier 2016

MAIRIE

DE MONTSINÉRY-TONNÉGRANDE

12, rue du Gouverneur Général Félix ÉBOUÉ

Tél : 0594.31.39.41 - Fax : 0594.30.08.11

Mail : mairie.montsinery@wanadoo.fr

Cabinet du Maire:

rosaline.montet@montsinery-tonnegrande.fr

Secrétariat général :

emeline.esope@montsinery-tonnegrande.fr

Etat civil:

guylaine.montet@montsinery-tonnegrande.fr

Affaires scolaires:

cynthia.madeleine@montsinery-tonnegrande.fr

nadege.bruno@montsinery-tonnegrande.fr

Urbanisme:

secretariat.urbanisme@montsinery-tonnegrande.fr

Elections:

simonette.chongpan@montsinery-tonnegrande.fr

Services Techniques:

myriam.bias@montsinery-tonnegrande.fr

Point Information Touristique:

elodie.bergoz@montsinery-tonnegrande.fr

ANNEXE MAIRIE DE TONNÉGRANDE

Avenue Quentin BICHONNET

97356 MONTSINÉRY-TONNÉGRANDE

Tél : 0594.31.89.27 - Fax : 0594.37.87.41

mail : muriel.sepho@montsinery-tonnegrande.fr

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Police Municipale

Tél : 0594.25.10.04 - Fax : 0594.37.79.46

Mail : thierry.dimanche@montsinery-tonnegrande.fr

Gendarmerie de Macouria

Tel : 0594.38.88.68

Centre d'incendie et de secours de Macouria : 18

SANTÉ / SOCIALE

Centre Communal d'Action Sociale de Montsinéry-Tonnégrande (CCAS)

Tél : 0594.38.56.32 - Fax : 0594.31.38.54

Mail : line.bourdon@montsinery-tonnegrande.fr

Centre de santé de Montsinéry-Tonnégrande

Tél : 0594.37.90.79

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Groupe scolaire Léopold HEDER (Bourg de Montsinéry)

Ecole maternelle :

Tél : 0594.37.85.89

Ecole élémentaire :

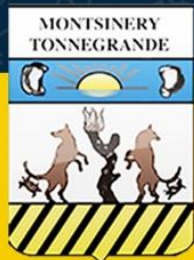
Tél/Fax: 0594.31.32.31

Groupe scolaire de Tonnégrande

Tél : 0594.29.45.06 - Fax: 0594.28.14.42

MONT SINÉRY-TONNÉGRANDE

EN QUELQUES CHIFFRES



POPULATIONS

2501

HABITANTS

SUPERFICIE :

627

KM²

BUDGET COMMUNAL
EN INVESTISSEMENT 2015 :

6 340 080

 €

PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE :

10

MÉGAWATTS

SOIT UNE CAPACITÉ D'ALIMENTATION

EN ÉLECTRICITÉ POUR **8000** HABITANTS



NOMBRE DE CONSTRUCTIONS DE LOGEMENTS

700

LOGEMENTS

LONGUEUR DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE 5

32

KM

CHIFFRES 2015